



Une séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Est, a eu lieu le 4e jour du mois d'**AVRIL** de l'an **DEUX MILLE ONZE** à l'heure et l'endroit habituels des séances.

SONT TOUS PRÉSENTS : Madame et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Breton, Roger Gagné, Rudy Giordano, Daniel Lechasseur, Pierre Piché et Jonathan Prest

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire, Royal Dupuis.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Monique Pépin est également présente conformément aux dispositions de la *Loi du Code Municipal*.

Il y a sept (7) personnes dans l'assistance.

2011-04-483

CONSIDÉRANT QUE madame Monique Pépin doit quitter la séance à 21 h 36 pour raisons personnelles,

CONSIDÉRANT QUE la séance doit avoir un secrétaire d'assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate monsieur le maire, Royal Dupuis, secrétaire de l'assemblée de 21 h 37 à 23 h.

ADOPTÉE

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-04-484

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal

2011-04-485

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2011 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

4. Suivi des séances précédentes

Copies des résolutions adoptées lors de la dernière séance du conseil ont été transmises aux intéressés.

Nous avons reçu une résolution de la municipalité de Bolton-Ouest concernant le dossier du Chemin Baker Pond pour ce qui a trait à la livraison locale. Ils ont adopté une résolution similaire à la nôtre.

Haute vitesse Internet : La demande d'appel d'offres a été expédiée à SEA0 vendredi

dernier. Il reste à effectuer le lien avec notre système internet.

Le système de sécurité est opérationnel, il reste quelques éléments à régulariser, cependant, il est fonctionnel.

Il reste à envoyer le budget à Québec sur les formules gouvernementales ainsi que le rapport de 2009 concernant les indicateurs de gestions.

La municipalité adhérera avec Infotech à essayer la nouvelle version de Sygem permis et fosses septiques.

Les comptables devraient être en mesure de déposer le rapport financier au conseil lors du prochain caucus.

5. Première période de questions

Le maire indique que la période de questions aura une durée maximale de 15 minutes. Lors de cette période de questions, les personnes présentes seront invitées à traiter de sujets qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour.

Le maire explique aussi qu'un résumé des sujets traités lors de la période de questions apparaîtra au procès-verbal de la séance. Les personnes qui souhaitent poser des questions devront d'abord s'identifier.

Questions des citoyens :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des citoyens sur les sujets suivants:

M. Robert Brunet :

- Activité «cabane à sucre» : offre ses félicitations à madame Breton et son comité pour l'organisation de l'activité cabane à sucre. Le conseil se joint au citoyen pour féliciter et madame Breton et le comité culturel.
- État de santé de madame Edwards : le maire donne les réponses concernant son état de santé.

M. André Larochelle :

- Site web : se plaint que les faits saillants de mars étaient difficiles à consulter et que le procès-verbal de février n'était pas publié. Après vérification, ledit procès-verbal était publié la journée de la séance.
- États financiers : demande quand ils seront disponibles. On lui répond qu'ils le seront vers la fin avril.

M. Limage et M. Théorêt :

- Internet Haute-Vitesse : Les deux citoyens demandent une mise-à-jour du dossier. Le maire explique que le processus d'appel d'offres est enclenché et que nous souhaitons que le service soit disponible d'ici la fin de l'été 2011. Un texte à cet effet va apparaître dans le prochain Aperçu.
- Il explique aussi qu'il n'y a pas d'emplacements déjà prévus de tours puisque ce choix demeure la prérogative du fournisseur qui sera retenu.

6.0 Sécurité publique

6.1 Planification Sureté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Sureté du Québec demande d'être informée lorsque nous avons des activités sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà planifié, la journée verte qui se tiendra le 4 juin, la fête des voisins qui aura lieu le 4 juin prochain, le concert Orford sur la Route qui se tiendra le 22 juin, l'évènement de poésie « Je plume de mots et de silence » qui aura lieu le 1^{er} mai prochain à l'église St-Patrick et la corvée de nettoyage qui aura lieu près de la journée de la terre;

2011-04-486

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à compléter l'information et la faire parvenir à la SQ.

ADOPTÉE

6.2 IXTROM

Monsieur le maire informe les conseillers et les citoyens, que cette firme offre ses services pour la gestion des informations pour les mesures d'urgence. Il communiquera avec cette firme pour obtenir plus d'information et la communiquera prochainement.

7. Patrimoine, Culture et Loisirs

7.1 Suivi du comité de culture et patrimoine

La présidente du comité, Mme Ginette Breton, dépose son rapport des activités du comité de culture et patrimoine depuis la dernière séance du conseil.

7.2 Évènement de poésie « Je plume de mots et de silence » – Église St-Patrick

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre son implication dans des activités culturelles;

ATTENDU QUE le comité organise un évènement de poésie intitulé, « Je plume de mots et de silence » qui sera tenu le 1^{er} mai à l'église St-Patrick;

ATTENDU QUE cet évènement fait partie des évènements approuvés et déposés à la table de la MRC de Memphrémagog;

Documents
déposés

2011-04-487

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton

APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise un montant de 250,00 \$ taxes incluses pour cet évènement.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-702-00-959

8. Environnement, Urbanisme et Développement

8.1 Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)

Le rapport du comité consultatif en environnement est déposé et madame la conseillère Ginette Breton, fait rapport des rencontres du comité.

8.2 Rapport d'inspection / forêt

Monsieur Émilio Lembo a soumis son rapport d'inspection ainsi que son rapport des heures passées sur le territoire de la municipalité.

8.3 Rapport du comité consultatif en urbanisme (CCU)

Il y a eu une rencontre du CCU le 18 mars 2011, le rapport est déposé et le conseil en prend acte.

8.4 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments au 31 mars 2011. Copie du rapport a été remis au conseil qui en prend acte.

8.5 Animaux morts – chemins privés

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité, 45 % des chemins sont privés;

CONSIDÉRANT QUE pendant plusieurs années, il était de pratique interne de ramasser les animaux morts sur les chemins municipaux seulement.

Documents
déposés

Documents
déposés

Documents
déposés

2011-04-488

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité s'assure que les animaux morts sur les chemins de la municipalité, soit privés ou municipaux, soient ramassés.

QUE les animaux morts sur les terrains privés resteront la responsabilité de chaque citoyen.

ADOPTÉE

8.6 a) Vallée Missisquoi-Nord - Subvention Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog octroie une subvention de 80 000 \$ aux municipalités participantes pour le projet de la Vallée Missisquoi-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la municipalité est pour un montant de 10 000 \$ pour l'étude d'impact environnemental relative à la construction d'un trottoir et d'un kiosque d'interprétation le long de la Missisquoi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer avec la MRC de Memphrémagog, un protocole d'entente établissant les modalités relatives au projet de la Vallée Missisquoi-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite limiter l'étude d'impact environnemental relative à la construction d'un trottoir et d'un kiosque d'interprétation, à la section située entre le pont et l'hôtel de ville, et qu'une partie de cette section est propriété du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-489

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

Monsieur Daniel Lachasseur demande le vote

Contre : messieurs Daniel Lechasseur, Pierre Piché et Jonathan Prest

Pour : madame Ginette Breton et messieurs Roger Gagné et Rudy Giordano

Monsieur le maire enregistre son vote pour la résolution

DONC IL EST RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec la MRC de Memphrémagog dans le cadre du Pacte rural établissant les modalités relatives au projet de la Vallée Missisquoi Nord.

QUE le Conseil s'assure qu'elle est propriétaire des terrains sur lesquels un kiosque d'interprétation et le trottoir pourraient être aménagés.

ADOPTÉE

8.6 b) Tourisme durable et Art de vivre une réflexion partagée sur notre avenir

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Cantons-de-l'Est ainsi que les conférences régionales des élus de l'Estrie et de la Montérégie-Est invitent les élus à un important colloque concernant l'avenir de notre région touristique;

CONSIDÉRANT QUE cet événement s'adresse tout d'abord aux intervenants touristiques, mais aussi à tous les acteurs du développement socio-économique des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription est de l'ordre de 175 \$ et que cet événement sera tenu les mardi 12 et mercredi 13 avril prochain au Delta de Sherbrooke;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-490

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise madame Ginette Breton à participer à cet événement et que les frais d'inscription ainsi que les frais afférents seront remboursés sur présentation de factures.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-110-00-454 & 310

8.7 Formation Protection des rives

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a mis sur pied une formation dédiée principalement aux inspecteurs et aux élus des municipalités afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et concertée dans les causes de dégradations de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le MDDEP et le MRNF ont élaboré cette formation afin de sensibiliser les participants à l'importance de protéger les milieux fragiles trop souvent perturbés, de les informer des lois et règlements concernant la protection de ces milieux, et

de créer des liens de communication entre les organismes formateurs et les participants;
CONSIDÉRANT QUE cette formation est axée entre autres aux modalités de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et des modalités d'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ainsi que de la Loi sur les pêches et ils aborderont aussi les volets des milieux humides et cyanobactéries;

2011-04-491

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la participation de notre chargé de projet en environnement ainsi que du conseiller monsieur Jonathan Prest et que les frais afférents sont autorisés sur présentation de factures.

QUE le conseil abroge la résolution 2011-03-459 car cette formation se tenait la même journée qu'une autre autorisée.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-1102-00454 & 310 02-02-470-00-454&310

8.8 Dérogation mineure – Roger Colas 8 Impasse Jolicoeur 9611 55 4500

Le maire mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre à ce moment-ci relativement à cette demande de dérogation mineure.

S'il y a des représentations, le conseil peut se retirer pour délibérer sur-le-champ ou reporter sa décision à une séance ultérieure.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme par le requérant Roger Colas pour la construction d'un garage dont la hauteur serait de 17'8";

ATTENDU QUE le règlement en vigueur autorise une hauteur maximale de 14'10"; la demande est d'autoriser une hauteur de 17'8" et une largeur du garage de 24' incluant les corniches; la pente du toit serait nettement trop faible si la hauteur maximale de 14' 10" (selon les normes municipales) était maintenue;

ATTENDU QUE l'architecture du garage serait homogène et uniforme avec le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-492

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde la demande de dérogation mineure numéro 2011-03-0002 en permettant la construction d'un garage ayant une hauteur de 17'8".

ADOPTÉE

8.9 Dérogation mineure – Diane Poulin, 115 chemin 10^e Rang Sud 9811 29 7545

Le maire mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre à ce moment-ci relativement à cette demande de dérogation mineure.

S'il y a des représentations, le conseil peut se retirer pour délibérer sur-le-champ ou reporter sa décision à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme par la requérante Diane Poulin pour la construction d'un bâtiment agricole dont la marge de recul avant serait de 6,04 mètres, le règlement stipule une marge de recul avant pour un bâtiment agricole dans la zone RUR-17 de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire garder le plus d'espace possible à l'arrière du bâtiment pour accommoder un pâturage pour ses chevaux. Cet espace arrière est limité par la présence d'une tourbière forestière ou toute activité est prohibée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire garder un certain alignement avec le devant d'un ajout attaché au bâtiment voisin. Cet ajout au bâtiment voisin est une construction

qui semble temporaire et d'allure assez médiocre ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des bâtiments voisins sont tous construits assez près du chemin et qu'il n'est pas souhaitable de continuer cette tendance. Ces constatations des faits sont le résultat de la visite des lieux par trois membres du CCU ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande de dérogation mineure avec la condition qui suit;

La construction du bâtiment agricole doit être effectuée à une distance de dix (10) mètres de la limite avant du chemin cadastré, soit 3,96 mètres de plus que la demande de dérogation

Cette condition régulariserait l'alignement avec le bâtiment principal voisin au nord et non avec l'avant-toit de ce bâtiment.

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-493

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde la demande de dérogation mineure numéro 2011-03-0003 en permettant la construction du bâtiment agricole avec une marge de recul de 10 mètres plutôt que 15 mètres tel que stipulé au règlement numéro 153, article 5,7.

ADOPTÉE

8.10 Lotissement – 9218 – 3151 Québec Inc. – 9613 35 9575

Attendu que le propriétaire, 9218-3150 Québec Inc., a déposé un plan de cadastre parcellaire concernant sa propriété située en relief de la route 245;

Attendu que le conseil a des questions concernant cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-494

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la municipalité de Bolton-Est demande que dorénavant les demandes de lotissement soient présentées au CCU pour qu'il fasse leurs recommandations au conseil.

ADOPTÉE

8.11 Campagne d'échantillonnage 2011

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog demande notre intérêt à participer à la campagne d'échantillonnage 2011;

ATTENDU QUE le conseil avait prévu à son budget 2011 une somme de 1 000 \$ pour l'échantillonnage;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-495

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la participation de la municipalité à la campagne d'échantillonnage 2011 au montant maximum de 1 200 \$.

QUE la municipalité informera la MRC des endroits qui devront être échantillonnés après avoir reçu les recommandations du comité CCE.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-470-00-310-454 – 1 000 \$

Poste de surplus 200 \$

8.12 Zone de villégiature – Lac Long - urbaniste

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a reçu une demande écrite de représentants des associations des propriétaires du lac Long et des résidents du chemin Simard concernant la création d'une nouvelle zone de 300 mètres de villégiature près du

lac Long;
CONSIDÉRANT QU'il serait utile de compléter notre analyse sur les impacts du changement de zonage;

2011-04-496

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate monsieur Serge Côté (SCU) à compléter l'analyse du dossier.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-610-02-419

9. Rapport financier

9.1 Comptes payés

Pièces
jointes

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois de mars 2011, conformément au règlement numéro 86-1995 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la liste des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de ces listes ont été distribuées aux membres du conseil et sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

2011-04-497

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Total des dépenses incompressibles et les salaires **67 435,82 \$**

QUE la liste des comptes payés pendant le mois de mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.2 Comptes à payer

2011-04-498

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 4 avril 2011 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement.

Total des comptes à payer au 4 avril 2011**32 254,25 \$**

ADOPTÉE

9.3 Radiation de taxes

ATTENDU QUE la liste des ventes pour taxes a été remise à la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE de cette liste, certains comptes ont été retirés pour différentes raisons, par exemple: propriétaire inexistant, etc.;

2011-04-499

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les taxes des personnes qui suivent soient radiées pour les années 2008 et 2009.

9612 43 9448	2008	105.61 \$
	2009	105,00 \$
9613 23 4141	2008	582,21 \$
	2009	174,00 \$
9613 38 0031	2008	0,64 \$
	2009	0,60 \$
9613 54 3711	2008	0,64 \$
	2009	0,60 \$
9613 58 0354	2008	0,60 \$
	2009	0,64 \$
9708 46 2379	2008	0,33 \$

9709 26 1009	2008	8,97 \$
	2009	11,40 \$
9709 35 8192	2009	2,01 \$
9815 37 2189	2009	0,60 \$ plus intérêts pour tous

ADOPTÉE

9.4 9713 01 6866

CONSIDÉRANT QUE ce citoyen a payé par erreur un montant de taxes totalisant 1 304,67\$;

2011-04-500

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rembourse le citoyen d'un montant de 1 304,67 \$.

ADOPTÉE

Postes de revenus :

10. Rapport du Maire

- 10.1 IHV appel d'offres: appel d'offres est enclenché;
- 10.2 Convois 243–245: rencontre avec la SQ et évènement médiatique à venir;
- 10.3 Rapport vérification: prévu pour la fin avril;
- 10.4 Pollution lumineuse: article à insérer dans l'Aperçu vert;
- 10.5 Nouveau Site web: avons besoin de photos et rédacteurs, etc.
- 10.6 Gaz de schiste: commentaires sur le rapport du commissaire du développement durable;
- 10.7 Nouvelle loi sur l'Éthique – formation obligatoire en 2011;
- 10.8 Fête des voisins – 4 juin: couplé avec la journée verte;
- 10.9 Poste Canada – prix pour alphabétisation, date limite pour candidatures le 3 juin
- 10.10 Réunion des maires, jeudi, 7 avril 2011;
- 10.11 Plainte – citoyen du lac Nick: entretien de chemins privés.

11. Rapport de la MRC

- 11.1 M. Giordano a remplacé le maire à la séance du 16 mars dernier;
- 11.2 Rencontre avec monsieur Steve Otis sur le projet de demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- 11.3 OBVBM : adoption du plan directeur de l'eau;

12. Administration

12.1 Correspondance

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

12.2 Achat de papeterie et cartes d'affaires

CONSIDÉRANT QUE la papeterie doit être remplacée et qu'il est nécessaire d'obtenir des cartes d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE présentement nous utilisons l'imprimante couleur pour les lettres de la municipalité et que l'encre est très coûteuse;

2011-04-501

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat de papeterie au coût maximal de 1 000 \$ taxes en sus, ceci comprend 1 000 feuilles 8,5" x 11", 500 feuilles 8,5" x 14", 1000 enveloppes 4" x 9,5" ainsi que des cartes d'affaires pour les employés municipaux qui en ont besoin.

ADOPTÉE

Poste budgétaire : 02--190-00-670

12.3 Embauche d'un employé à raison de trois jours semaine

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs applications pour ce poste;

2011-04-502

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur le maire Royal Dupuis, madame la conseillère Ginette Breton et madame Monique Pépin de procéder aux dernières entrevues et d'embaucher ladite personne et de faire rapport au conseil à la prochaine séance.

ADOPTÉE

12.4 Bibliothèque - subvention

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque reçoit approximativement 1 000 personnes par année et que le conseil a budgété un montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la bibliothèque ont préparé un rapport qu'ils ont déposé auprès de la directrice générale par intérim;

Dépenses 2010

ACHATS DE LIVRES

21 FRENCH – Français	388,45 \$
40 ENGLISH - ANGLAIS	<u>404,82 \$</u>
	793,27 \$

SUPPLIES – FOURNITURES

33,02 \$

5,83 \$

22,55 \$

61,40 \$

TOTAL EXPENSES

854,67 \$

DÉPENSES TOTALS

2011-05-503

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil remercie les membres de la bibliothèque du travail effectué et le conseil prend acte du rapport ci-avant décrit.

QUE le conseil autorise sa contribution en deux paiements de 500,00 \$ pour l'année 2011, soit un premier paiement immédiatement et un deuxième en août prochain sur présentation d'un rapport des dépenses effectuées;

QUE le conseil souhaite que l'organisme puisse mettre la liste de ses livres sur le nouveau site Web de la municipalité.

ADOPTÉE

poste budgétaire : 02-702-00-959

12.5 Saphir

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire qu'une sauvegarde (back-up) en ligne de ces données soit effectuée;

CONSIDÉRANT QUE l'on embauche une nouvelle personne, il serait nécessaire de déménager le photocopieur;

CONSIDÉRANT QUE l'on a besoin d'un clavier, une souris et un moniteur pour la nouvelle personne;

2011-04-504

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat du service de sauvegarde (back-up) en ligne au montant de 443,40\$, annuellement, d'un clavier et souris au montant de 69,00 \$, un moniteur au montant de 158,00 \$, câble réseau au montant de 14,95 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

poste budgétaire : 02-190-00-670 et immobilisation

12.6 MRC de Memphrémagog – 2^e ligne de communication 911

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Memphrémagog avait, à la fin décembre, après l'élaboration du budget de la MRC approuvé l'installation d'une deuxième ligne IP pour les communications d'urgences pour les municipalités desservies par la centrale d'appel 911 de Lévis;

2011-04-505

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de 106,85\$, annuellement, pour l'installation de cette deuxième ligne.

ADOPTÉE

poste surplus

12.7 Colloque – Directeur général

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec tiendra son congrès annuel les 8, 9 et 10 juin prochain au centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE pendant ce congrès, plusieurs ateliers des plus utiles sont offerts aux participants;

2011-04-506

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jonathan Prest
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à ce congrès les 8, 9 et 10 juin prochain.

QUE le conseil autorise l'inscription pour la somme de 450 \$ taxes en sus et les frais afférents sur présentation de factures.

ADOPTÉE

Poste budgétaire : 02-130-00-346

12.8 Commission de toponymie - logo

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est avait, le 16 septembre 2009, reçu un avis défavorable pour le changement de nom de Bolton-Est à Bolton;

CONSIDÉRANT QUE seule l'appellation de « Bolton-Est » est reconnue par la commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit se conformer à la loi;

2011-04-507

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à apporter les modifications nécessaires avec l'appellation « Bolton-Est » sur les différents médiums de la municipalité (papeterie, signalisation, site web, etc.).

ADOPTÉE

12.9 Demande d'aide financière – projet d'éducation environnementale en Milieu scolaire - Ruiter

ATTENDU QUE depuis 2002, la Fiducie foncière de la vallée Ruiter offre des ateliers d'éducation environnementale destinés aux élèves des 2^e et 3^e cycles du niveau primaire;

ATTENDU QUE le programme « faune sans frontières jeunesse » vise à sensibiliser les jeunes à la fragilité des milieux qui les entourent;

ATTENDU QUE jusqu'en 2007, la formation était offerte aux écoles de Mansonville seulement;

ATTENDU QUE ceci cadre avec la politique de soutien aux organismes adoptée par la municipalité;

ATTENDU QUE le programme est étendu, à l'école Val-de-Grâce et ainsi créer un sentiment d'appartenance au milieu naturel que partagent ces jeunes;

2011-04-508

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise sa participation au montant de 100 \$ pour l'année 2011 et félicite cet organisme pour le travail qu'il effectue pour sensibiliser les jeunes de notre communauté.

ADOPTÉE

Poste budgétaire : 02-190-00-970

12.10 Règlement numéro 238-2011 – relatif au traitement des élus municipaux

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de traitement des élus municipaux, et ce règlement peut rétroagir au 1^{er} janvier de l'année en cours de laquelle il entre en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU'avis de motion et la présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 7 février 2011 par le conseiller Pierre Piché;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 15 février 2011 par la secrétaire-trésorière résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 21^e jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le maire et les conseillers;

ATTENDU QUE les avis doivent être diffusés dans un journal local et que la municipalité ayant le statut de municipalité bilingue publie dans *Le Reflet du Lac* et le journal *The Sherbrooke Record*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement, lesquels déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

2011-04-509

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le règlement 238-2011.

ADOPTÉE

12.11 Le train de mots

CONSIDÉRANT QUE madame Michèle Gaudreau demande une aide financière à la MRC

de Memphrémagog via le pacte rural pour le projet d'alphabétisation;
CONSIDÉRANT QUE le projet le train des mots offrant aux analphabètes un service gratuit d'alphabétisation (lecture, écriture, calcul);

CONSIDÉRANT QUE le projet s'adresse à la population des municipalités d'Austin, Bolton-Est, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton et Stukely-Sud;

CONSIDÉRANT QUE ceci cadre avec la politique de soutien aux organismes adoptée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est considère que ce projet contribuera à mettre en valeur un potentiel humain, trop souvent délaissé, de nos communautés respectives;

2011-04-510

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appuie le projet et autorise le don de 500 \$ tel que prévu au budget 2011.

ADOPTÉE

Postes de dépenses : 02-190-00-970

12.12 Parc

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'un citoyen pour l'utilisation du parc Terrio le 9 juillet prochain;

2011-04-511

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande du citoyen soit acceptée aux conditions suivantes :

- Effectuer un dépôt de 100 \$ remboursable si tout se déroule dans l'ordre;
- Si l'on doit obtenir des toilettes chimiques supplémentaires, celles-ci seront aux frais du citoyen;
- Les sacs de poubelles additionnels seront aussi aux frais du citoyen.

ADOPTÉE

12.13 Journée de la terre – corvée nettoyage

CONSIDÉRANT QUE la journée de la terre aura lieu le 22 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE madame Jennifer Gaudreau a proposé au conseil que les pompiers et premiers répondants et toute autre personne désirant se joindre au groupe à procéder au nettoyage des chemins de la municipalité

2011-04-512

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil est enthousiasmé par cette offre et autorise son déroulement.

QUE le conseil déterminera une date ultérieure au 22 avril vu les conditions climatiques et la non-disponibilité (Vendredi-Saint) des pompiers.

ADOPTÉE

Postes de dépenses : 02-702-00-559

12.15 Élection – modification date du prochain conseil

ATTENDU QU'il y aura des élections fédérales le lundi 2 mai 2011 ;

ATTENDU QUE selon l'article 148.01 de la Loi du code municipal, le secrétaire-trésorier doit donner un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier adopté;

2011-04-513

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance ordinaire du conseil prévue pour lundi le 2 mai 2011 soit reportée au mardi 3 mai 2011 à l'endroit et à l'heure habituels du conseil..

ADOPTÉE

13. Infrastructure

13.1 Rapport du comité d'infrastructure (CI)

Le président du comité d'infrastructures fait rapport des activités du comité depuis la dernière assemblée du conseil et dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 25 janvier 2011. Copies des comptes-rendus ont été remises aux membres du conseil qui en prend acte.

13.2 Téléphone cellulaire - reporté

13.3 Acceptation des chemins Pinard, Sanders et Bergeron et des chemins des Collines et des Sommets

CONSIDÉRANT QUE la municipalité respectera les effets juridiques de l'avis de conformité émis par l'inspecteur en voirie le 22 février 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procèdera à une inspection visuelle du ou des chemins et indiquera au promoteur les problèmes décelés afin de documenter l'historique de ces chemins pour le futur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'acceptera aucun transfert des chemins à moins que le promoteur ou le propriétaire ultérieur établisse leur conformité avec les normes municipales en vigueur au moment du transfert;

2011-04-514

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil décrète que les chemins Pinard, Sanders et Bergeron ainsi que des chemins des Collines et des Sommets sont officiellement reconnus comme chemins privés de la municipalité de Bolton-Est.

ADOPTÉE

13.4 Communication Plus

CONSIDÉRANT QUE la municipalité via le plan de protection incendie se doit d'améliorer la communication sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de deux radios nous permettra de parler avec le service d'incendie d'Austin ainsi que notre employée à la voirie;

2011-04-515

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat de deux radios au prix de 775 \$ chacun, deux micros haut-parleurs submersibles à raison de 199,00 \$ chacun, deux piles supplémentaires au coût de 109 \$ chacune et d'un étui de cuir avec attaches pivotantes au prix de 69 \$. Le prix total est de 2 075\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Postes de dépenses : 03-310-00-643

13.5 Adoption du règlement numéro 2011-237 édictant les normes de construction de rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est désire se doter de normes de construction de rues;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Rudy Giordano portant le numéro 2011-01-411;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a le pouvoir en vertu de la Loi d'édicter de telles normes;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de faire une distinction entre les rues existantes et la construction de nouvelles rues;

CONSIDÉRANT QUE ce qui suit abroge et remplace toutes autres normes portant sur le même sujet;

2011-04-516

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le règlement 2011-237 édictant les normes de construction de rues.

ADOPTÉE

2011-04-517

13.6 Avis de motion:

Monsieur le conseiller Pierre Piché donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de prévoir diverses règles concernant les ententes portant sur les travaux municipaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, en fonction des pouvoirs édictés aux articles 145,21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Aux fins de l'article 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est joint au présent avis de motion, le texte préliminaire du règlement qui sera intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux »

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion

ADOPTÉE

13.7 Soumission - fossés

CONSIDÉRANT QUE le comité d'infrastructure a étudié les soumissions pour le creusage de fossés;

CONSIDÉRANT QUE le tarif horaire de 205 \$ soumis par monsieur Julien Pouliot est retenu;

2011-04-518

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie le contrat à Entreprise Julien Pouliot au prix de 205 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

Postes de dépenses : immobilisation

13.8 Programmation d'hiver

CONSIDÉRANT QUE la programmation d'hiver est maintenant terminée;

ATTENDU QUE les travaux prévus étaient les suivants :

02 320 03 521	Fossés	3 000,00 \$
02 320 00 711	Ponceaux	1 300,00 \$
02 320 00 649	Signalisation	2 000,00 \$

02 320 00 643	Petits outils	1 200,00 \$
02 320 00 699	Autres biens non durables	150,00 \$
02 320 00 521	Réparation des chemins	4 800,00 \$
02 320 00 710	Réparation d'urgence inondation	2 000,00 \$
02 320 00 212	Rémunération occasionnelle	832,00 \$
02 190 00 529	Déneigement	937,50 \$
02 340 00 521	Réparation luminaires	450,00 \$

ATTENDU QUE les coûts réels sont les suivants :

02 320 03 521	Fossés	1 293,48 \$
02 320 00 711	Ponceaux	0 \$
02 320 00 649	Signalisation	826,20 \$
02 320 00 643	Petits outils	161,74 \$
02 320 00 699	Autres biens non durables	581,47 \$
02 320 00 521	Réparation des chemins	4 209,39 \$
02 320 00 710	Réparation d'urgence inondation	0 \$
02 320 00 212	Rémunération occasionnelle	1 050,00 \$
02 190 00 529	Déneigement	571,86 \$
02 340 00 521	Réparation luminaires	410,66 \$

ATTENDU QUE la municipalité dispose des crédits budgétaires suffisants aux postes ci-haut mentionnés;

2011-04-519

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte et clôt la programmation d'hiver, et désire féliciter monsieur Plante pour son excellent travail.

ADOPTÉE

Poste de dépenses : tel que ci-haut

13.9 Programmation printemps

Pièce
jointe

ATTENDU QUE le chargé de projet en voire, Pierre Plante, a soumis au comité d'infrastructures (CCI) la programmation des travaux de voirie pour le printemps;

ATTENDU QUE les coûts reliés à la programmation du printemps s'élèvent à 114 500,00 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE les travaux prévus sont les suivants :

02 320 03 521	Fossés	6 000,00 \$
02 320 00 620	Gravier MG-20-A	35 000,00 \$
02 320 00 711	Ponceaux	5 000,00 \$
02 320 04 521	Nivelage	8 000,00 \$
02 320 00 649	Signalisation	1 500,00 \$
02 320 00 643	Petits outils	800,00 \$
02 320 00 699	Autres biens non durables	200,00 \$
02 320 00 625	Entretien chemin asphalte	3 000,00 \$
02 220 02 650	Borne sèche	8 000,00 \$
02 320 00 521	Débroussaillage, etc.	6 500,00 \$
02 320 00 521	Réparation des chemins	7 000,00 \$
02 320 00 710	Réparation d'urgence inondation	1 500,00 \$
02 320 00 411	Génie et arpentage	9 000,00 \$
02 320 00 629	Calcium	23 000,00 \$
03 310 00 643	Achat remorque	2 500,00 \$
03 320 00 643	Achat tracteur à gazon	5 200,00 \$
02 320 00 643	Marge de manœuvre	12 220,00 \$
02 320 00 212	Rémunération occasionnelle	4 160,00 \$
02 190 00 529	Déneigement	0 \$
02 340 00 521	Réparation luminaires	1 350 \$

ATTENDU QUE la municipalité dispose des crédits budgétaires suffisants aux postes ci-haut mentionnés;

2011-04-520

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'inspecteur municipal et en voirie à faire exécuter ces travaux sur recommandation du CCI;

QUE toute subvention éventuelle ou prévue soit affectée au paiement des dépenses encourues;

QUE les dépenses capitalisables le soient conformément à la politique de capitalisation de la municipalité.

ADOPTÉE

Poste de dépenses : tel que ci-haut

13.10 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de compte 2010

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 77 742 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

2011-04-521

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bolton-Est informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

13.11 Mandat au vérificateur

ATTENDU QUE le ministère des Transports impose à la municipalité la préparation d'un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

2011-04-522

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation dudit rapport.

ADOPTÉE

Poste de dépenses : 02-130-00-413

14. Divers

14.1 Équité salariale

Il sera nécessaire de se pencher sur cette loi pour s'assurer que nous sommes dans les normes

15. Deuxième période de questions

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets suivants :

M. André Gervais :

- Convois routes 243 -245 : suggère qu'une pétition circule. On lui répond que c'est une excellente idée.
- Événement médiatisé : suggère que tous les candidats aux élections fédérales soient invités.

M. André Larochelle :

- Chemin Public : mentionne que le chemin a été relevé l'automne dernier et de ce fait le chemin a été rétréci. On lui répond que la priorité a été donnée à la sécurité des citoyens parce que la section de ce chemin qui a été réparée était sujette à être inondée.

M. Lévesque (représentant les nouveaux propriétaires de l'église Unie à Bolton Centre)

- Demande si la municipalité a des règlements pour protéger les édifices patrimoniaux. On lui répond que d'abord il y a une association vouée à la protection de ce type de bâtiments et qu'il existe une procédure dite de « citation » du ministère des Affaires culturelles pour protéger les édifices patrimoniaux.

16. Levée de la séance

2010-04-523

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 23 h.

Le tout, respectueusement soumis

Royal Dupuis
Maire

Monique Pépin
Secrétaire d'assemblée

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Pierre Gagné, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Bolton-Est, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du conseil du 4 avril 2011 par le conseil municipal.

2011-04-487, 2011-04-490, 2011-04-491, 2011-04-495, 2011-04-496, 2011-04-500
2011-04-501, 2011-04-503, 2011-04-504, 2011-04-505, 2011-04-506, 2011-04-508
2011-04-510, 2011-04-512, 2011-04-515, 2011-04-518, 2011-04-519, 2011-04-520
2011-04-522

Signé en ce 15e jour du mois d'avril de l'an deux mil onze.

Pierre Gagné,
Secrétaire-trésorier adjoint

